

Messages de la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg

15 juin 2019

POLITIQUE POUR LES PLASTIQUES D'ENSILAGE PÉRIODE DU 17 AU 21 JUIN ET DU 25 AU 28 JUIN 2019

- ✓ À l'exception des volumes acheminés par camion benne et trans roulier, aucun tarif ne sera appliqué pour cette période. Tout volume acheminé par camion benne et trans roulier est assujéti à un tarif de 135.00 \$ la tonne;
- ✓ Toutes les entrées seront pesées;
- ✓ Aucune réception des plastiques d'ensilage n'est acceptée le samedi;
- ✓ Après le 28 juin 2019, un tarif de 135.00 \$ la tonne sera facturé pour tout volume de plastique d'ensilage;
- ✓ Les plastiques devront être débarrassés de tout contaminant (ex : terre, fumier);
- ✓ Les véhicules utilisés pour le transport devront être nettoyés au préalable (roues).

VISITE DES TECHNICIENS EN ÉVALUATION

Les techniciens en évaluation de la MRC d'Abitibi-Ouest débiteront sous peu la visite des propriétés pour lesquelles des permis ont été émis et ce, jusqu'à la fin de l'automne. Lors des visites, les techniciens sont munis d'une carte d'identification. Aucun rendez-vous n'est fixé pour ces premières visites. En cas d'absence des résidents et que le permis impose une visite intérieure, une carte de rappel sera laissée sur la porte de la résidence ou dans la boîte aux lettres.

PERMIS DE BRULAGE

Saviez-vous qu'il est essentiel d'obtenir un permis de brûlage avant de procéder à tout brûlage de feuilles, branchage, abatis ou autres? Un tel permis est valide pour la journée même pour laquelle il a été délivré et ce, en fonction des recommandations de la SOPFEU.

Vous pouvez vous procurer un tel permis en contactant l'une ou l'autre des personnes membres du service de sécurité incendie suivantes :

Monsieur Éric Fortin : 819-333-8371
Monsieur Martin Turbide : 819-333-0200
Monsieur Guy Fournier : 819-333-5366

INSCRIPTION POUR LE CAMP DE JOUR DE MANCEBOURG

Encore cet été, Les Loisirs de Mancebourg offrent un camp de jour pour les enfants âgés entre 5 et 13 ans. Le camp sera ouvert du **lundi au vendredi de 8h00 à 16h30** pendant la période du **24 juin au 16 août** prochain.

Chaque jeudi, les parents devront confirmer la présence de leurs enfants pour la semaine suivante. L'enfant devra apporter 2 collations et un dîner. Les activités se dérouleront principalement au sous-sol de l'église, dans les locaux de la maison des jeunes ou au parc municipal. Le camp de jour est gratuit pour tous mais une contribution financière peut vous être demandée pour certaines activités.

Pour inscription ou information, veuillez communiquer avec Madame Sarah Théberge avant le 21 juin par courriel au stm147@hotmail.com ou par téléphone au 819-333-3174.



MAISON DES FAMILLES

ENTRE-PARENT

Ateliers d'information et de partage où, à l'occasion, des invités animent.
Halte-garderie offerte.

HALTE-RÉPIT

Profitez d'un moment de répit en nous confiant vos enfants.
Réservez votre place.

MAMIES TENDRESSE

Accompagnement bénévole et gratuit de
des futurs parents et des familles
ayant 0-2 ans. Que ce soit pour du
conseil, du soutien, de l'aide ou des
conseils, n'hésitez pas à appeler pour
être jumelés à la Mamie Tendresse.

Pour plus d'informations, adressez-vous auprès de

Madame Jade Belzil

Adjointe administrative

Maison des Familles d'Abitibi-Ouest

819-333-2670



ÉCOCENTRE : L'IMPORTANCE DE BIEN PRÉPARER VOTRE CHARGEMENT

Avant de vous rendre à l'écocentre, il est important de **bien préparer votre chargement**. Une fois sur place, il est de votre responsabilité de décharger et de déposer chacune des matières dans les bacs et conteneurs appropriés. Voici des exemples de catégories de matières (conteneurs ou aires de déchargement) :

Bois (catégorie 1) : tronc d'arbre, bois naturel (non traité, non peint).

Bois (catégorie 2) : bois traité et bois traité au créosote.

Bois (catégorie 3) : bois peinturé, bois teint, panneaux gauffrés, meubles en MDF, contreplaqué et autres.

Béton, briques, roches : de tout format.

Métaux : objets composés essentiellement de métaux ferreux ou non ferreux.

Bardeaux d'asphalte : le bardeau doit être sans plastique ou bois entremêlé.

Conteneur de recyclage : carton de toutes dimensions et matières qui sont acceptées dans le bac bleu.

Pneus : pneus démontés de la jante, diamètre maximum de 48,5 pouces.

Résidus domestiques dangereux : peinture, teintures, vernis, piles, huiles usées et filtres, etc.

Produits électroniques : ordinateurs, imprimantes, tablettes numériques, écrans, téléviseurs, fils électriques et autres.

Lampes au mercure : tous types de lampes au mercure et ampoules fluocompactes.

Appareils réfrigérants : réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs et autres.

POUR VOTRE SÉCURITÉ...

Lors de votre visite à l'écocentre, pensez à votre protection. Les bonnes pratiques suggèrent de :

- Porter des chaussures fermées, ou même, si vous en possédez, des bottes ou chaussures de travail avec protection en acier;
- Prévoir des gants. Ils seront utiles lors du déchargement de vos matières;
- Porter des lunettes de protection.

... ET LA SÉCURITÉ DES AUTRES

Respectez la signalisation, qu'il s'agisse de feux de circulation ou de panneaux.



Écocentre et Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR)

15, boulevard Industriel, La Sarre
☎ 819 333-2807



Des questions?

Écrivez-nous:
bottinvert@mrcao.qc.ca

MRC d'Abitibi-Ouest

11, 5^e Avenue Est, La Sarre QC J9Z 1K7

☎ 819-339-5671

☎ 819 339-5400

✉ mrcao@mrcao.qc.ca



La Troupe À Cœur ouvert

Du théâtre d'intervention afin de contrer l'exploitation financière chez nos aînés

La Troupe À Cœur ouvert est heureuse d'annoncer qu'elle fait l'objet d'une tournée régionale dans le but de sensibiliser la population concernant l'exploitation financière et matérielle auprès des aînés. Cette activité souligne la Journée mondiale du 15 juin pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées.

Grand-Maman qu'est-ce que t'as ? raconte l'histoire d'un fils qui abuse financièrement de sa mère, celle-ci ne sachant pas comment s'en sortir. Sa petite fille lui fait réaliser qu'elle est une victime et qu'elle doit demander de l'aide. Cette pièce créée et produite par la Troupe À Cœur ouvert sera présentée dans 5 municipalités de la région. La tournée débutera le 7 juin à l'Hôtel des Eskers d'Amos à 18h30, le 9 juin au Centre de Témiscaming à 13h, à Val d'Or le 13 juin à la Salle Félix Leclerc à 18h30, le 14 juin au Théâtre À Cœur ouvert de La Sarre à 18h30 et se terminera le 15 juin à la Salle du Rift de Ville-Marie à 13h.

Suite à la présentation de la pièce de théâtre, des intervenants des milieux décriront les services qu'ils offrent aux aînés en regard du sujet traité dans la pièce et indiqueront où trouver les ressources qui peuvent venir en aide à ceux et celles qui vivent cette situation.

Cette activité est gratuite et les personnes intéressées peuvent se procurer des laissez-passer auprès des organismes qui collaborent à cette diffusion régionale. Soulignons également le support à la logistique des organismes suivant:

- Amos : Auprès des membres de la Table des aînés MRC Abitibi ou contactez
Mme Sophie Thibeault, organisatrice communautaire (819) 732-3271
poste 4241
- Témiscaming : Indépendance 65 + (819) 627-3770
- Val d'Or : à la Bibliothèque de Val d'Or ou sur ticketaces.net
- La Sarre : Regroupement des proches aidants Abitibi-Ouest (819) 333-5777
- Ville-Marie : Table de concertation pour personnes âgées du Témiscamingue
(819) 629-2828

La réalisation de cette tournée est possible grâce à l'implication de plusieurs partenaires qui font partie du Groupe mieux-être des personnes âgées, kocom-mocom et des collaborateurs dans chaque territoire de l'Abitibi-Témiscamingue. Le CISSS-AT est l'un de ces nombreux partenaires.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG DÛMENT CONVOQUÉE, TENUE À L'ÉDIFICE MUNICIPAL, LE 4 JUIN 2019, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FLORENT BÉDARD, MAIRE.

Sont présents: Monsieur Florent Bédard, maire

- Monsieur David Duquette, conseiller siège #1
- Monsieur Ghislain Gagné, conseiller siège #2
- Madame Angéline P. Corriveau, conseillère siège # 3
- Madame Claudette Bédard, conseillère siège # 4
- Madame Raymonde Petitclerc, conseillère siège # 5
- Monsieur Yvon Morin, conseiller siège # 6
- Madame Sylvie Boutin Bergeron, d.g et sec. trés.
- Madame Geneviève Lapierre, d.g. adj. et sec. trés. adj.

Secrétaire d'assemblée: Madame Geneviève Lapierre

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
 2. Ordre du jour
 3. Procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 30 avril 2019
(en remplacement de la séance ordinaire du 7 mai 2019)
 4. Trésorerie
 - 4.1 Rapport mensuel des revenus et dépenses
 - 4.2 Transferts de fonds aux postes budgétaires
 - 4.3 Comptes
 5. Correspondance
 - 5.1 Assemblée générale annuelle de la Corporation des chemins d'hiver
 - 5.2 Appui aux mesures pouvant assurer la continuité du service régional d'Autobus Maheux de façon durable.
 - 5.3 Autres points...
 6. Règlements
(aucun)
 7. Avis de motion
(aucun)
 8. Rapport des comités
(aucun)
 9. Voirie municipale
 10. Affaires nouvelles
 - 10.1 Renouvellement des assurances de la municipalité
 - 10.2 Entretien des terrains municipaux
 - 10.3 Octroi de contrat – Plate-forme de solution de notification de masse et hébergement
 - 10.4 Autres points...
 11. Période de questions
 12. Clôture de la séance
 13. Levée d'assemblée
-

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h03.

2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2019

(en remplacement de la séance ordinaire du 7 mai 2019)

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 avril 2019 (en remplacement de la séance ordinaire du 7 mai 2019);

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 avril 2019 (en remplacement de la séance ordinaire du 7 mai 2019).

Adoptée

4 TRÉSORERIE

4.1 RAPPORT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Considérant la présentation du rapport mensuel des revenus et dépenses par la secrétaire trésorière, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu d'adopter le rapport mensuel des revenus et dépenses, tel que déposé.

Adoptée

4.2 TRANSFERTS DE FONDS AUX POSTES BUDGÉTAIRES

Considérant les transferts de fonds aux postes budgétaires pouvant être effectués afin d'équilibrer le budget en cours, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Monsieur David Duquette, et unanimement résolu d'autoriser la secrétaire trésorière à effectuer les transferts de fonds aux postes budgétaires suivants:

01-231-33-000	150 (cr)	01-279-91-010	129 893 (cr)
02-130-00-454-10	93 (dt)	02-130-00-522-10	1 157 (dt)
02-320-00-649-00	3 019 (dt)	02-414-00-640-10	609 (dt)
02-690-00-456-00	29 554 (dt)	02-690-00-457-00	3 519 (dt)
02-690-00-458-00	58 092 (dt)	02-690-00-459-00	13 390 (dt)
03-510-00-000-10	20 610 (dt)		

Adoptée

4.3 COMPTES

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (réf. liste 4.3-1 jointe à l'ordre du jour) et de la liste des comptes à payer (réf. liste 4.3-2 jointe à l'ordre du jour) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures, le tout pour un montant total de 85 197.61 \$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu d'approuver les listes de comptes présentés et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

5 CORRESPONDANCE

La secrétaire trésorière adjointe dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 30 avril 2019 (en remplacement de la séance ordinaire du 7 mai 2019) et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

5.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CORPORATION DES CHEMINS D'HIVER

Considérant que la municipalité est membre de la Corporation des Chemins d'hiver;

Considérant que pour assister à l'assemblée générale annuelle de la Corporation des Chemins d'hiver, deux élus doivent être délégués par résolution;

Considérant que l'assemblée générale annuelle se tiendra le mercredi, 19 juin prochain à 18h30;

En conséquence, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg délègue le conseiller, Monsieur Yvon Morin, ainsi que le maire, Monsieur Florent Bédard, afin d'assister à l'assemblée générale annuelle de la Corporation des chemins d'hiver.

Adoptée

6 RÈGLEMENTS

Aucun point

7 AVIS DE MOTION

Aucun point

8 RAPPORT DES COMITÉS

Aucun point

9 VOIRIE MUNICIPALE

9.1 AUTORISATION DE TRAVAUX – ROUTE DE L'ILE NÉPAWA

Considérant la dégradation de l'état de la chaussée de la route de l'Île Népawa qui nécessite une intervention d'urgence, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Monsieur David Duquette et unanimement résolu d'autoriser des travaux de nivelage à l'aide d'une toupie rotative et ce sur longueur approximative de 7.5 kilomètres de la route de l'Île Népawa.

Adoptée

9.2 RETRAIT D'UN PONCEAU SUR LE LOT 11, RANG 10, CANTON PALMAROLLE

Considérant qu'un citoyen a installé un ponceau sur le lot 11, rang 10, canton Palmarolle appartenant à la Municipalité et ce, sans autorisation;

Considérant de plus que ce ponceau entraîne des problématiques dans ce secteur lors de la période du dégel;

En conséquence, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg exige au citoyen concerné de procéder au retrait du ponceau qu'il a installé sur le lot 11, rang 10, canton Palmarolle et ce, d'ici le 1^{er} septembre prochain.

Advenant le non-respect de cette exigence, la Municipalité procédera elle-même aux travaux et en chargera les frais au citoyen.

Adoptée

10 AFFAIRES NOUVELLES

10.1 RENOUELEMENT DES ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant que la Municipalité a procédé au renouvellement de ses assurances pour la période du 1^{er} juin 2019 au 1^{er} juin 2020 et ce, lors de la dernière séance ordinaire du conseil;

Considérant que l'assurance accident pour les bénévoles et les pompiers était exclue du document présenté;

Considérant que le renouvellement de cette clause se détaille au montant de 1 868.00 \$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Monsieur David Duquette et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg accepte d'inclure la clause «accident pour les bénévoles et les pompiers» au montant de 1 868.00 \$ au contrat d'assurance de la Municipalité pour la période du 1^{er} juin 2019 au 1^{er} juin 2020;

Adoptée

10.2 ENTRETIEN DES TERRAINS MUNICIPAUX

Des offres de services ont été reçues à la suite de l'appel d'offres lancé par la Municipalité, relativement à l'entretien des terrains municipaux. Celles-ci sont ouvertes et considérées séance tenante.

Les offres reçues sont les suivantes :

- Monsieur Éric Fortin.....3 750.00 \$
- Belle-Cour Entretien.....4 047.12 \$

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Monsieur David Duquette et unanimement résolu d'octroyer le contrat pour l'entretien des terrains municipaux à Monsieur Éric Fortin, au montant forfaitaire de 3 750.00 \$, pour la saison 2019. Un contrat détaillant l'ensemble des tâches exigées et ce, conformément à l'appel d'offres, sera préparé à cet effet et devra être signé par le candidat retenu.

Adoptée

10.3 OCTROI DE CONTRAT – PLATE-FORME DE SOLUTION DE NOTIFICATION DE MASSE ET HÉBERGEMENT

Considérant les nouvelles obligations des municipalités en matière de mesures d'urgences qui entreront en vigueur dès le 9 novembre 2019;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg octroi un contrat de 3 ans à la compagnie Komutel pour une plate-forme de solution de notification de masse tel que présenté à l'offre de services reçue :

Payable la 1^{ère} année :

- Plate-forme de solution de notification de masse.....995.00 \$ + taxes
- Hébergement.....595.00 \$ + taxes
- Formation à distance.....160.00 \$ + taxes

Payable mensuellement :

- Forfait mensuel pour SMS.....25.00 \$ / mois + taxes
- Communication pour 380 citoyens.....26.60 \$ / mois + taxes
(+0.07 \$ par citoyen additionnels / mois)

Adoptée

10.4 PROJET CR-123 – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg a déposé un projet à la Commission de la Ruralité dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

Considérant qu'il y a lieu de préciser certains éléments du projet afin de permettre l'analyse finale du projet;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu de:

- Fournir une soumission « détaillée » à la Commission de la ruralité afin d'identifier les travaux admissibles;
- Préciser à la Commission de la ruralité le caractère structurant du projet puisqu'il permet de lever des obstacles au développement et qu'il contribue à maintenir et développer une synergie durable entre les citoyens et les différents utilisateurs dans la réalisation et la poursuite du projet.

Adoptée

10.5 TRAVAUX ÉLECTRIQUES - MESURES D'URGENCE

Considérant que toute municipalité doit avoir un plan de mesure d'urgence opérationnel d'ici le 9 novembre 2019;

Considérant que l'édifice municipal et le sous-sol de l'église seront d'office le centre de coordination et le centre d'hébergement dans le cas de mesures d'urgences;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg mandate *M. Roy Électrique* pour l'installation d'un interrupteur à deux voies à l'édifice municipal ainsi qu'à l'église pour un futur raccordement de génératrice portative en cas d'urgence et ce, au montant de 8 082.74 \$, tel que stipulé à l'offre de services.

Adoptée

11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions. Il est 21h32.

12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 21h33.

13 LEVÉE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Claudette Bédard appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu de lever l'assemblée.

Adoptée

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal se tiendra mardi le 2 juillet prochain, dès 19h00, à l'édifice municipal.

Bienvenue à tous!

